Image not found or type unknown

demande de naturalisation par filiation ou un titre de séjour?

Par **souhila**, le **01/08/2011** à **12:35**

bonjour, voilà j'ai le fils de mon mari âgé de 13ans d'origine syrien mais son papa français vu la situation actuelle en Syrie en ce moment on ose plus laisser repartir le petit on souhaite le garder et le scolarisé mais comment faire et par quoi commencé je suis perdu en sachant que sa maman qui vit en Syrie et d'accord pour qu'il reste ici pour sa sécurité je vous remercie du fond du coeur pour votre réponse

Par **Domil**, le **01/08/2011** à **12:42**

Pourquoi l'enfant n'est-il pas Français ?
De quand date la naturalisation du père ?

Par **souhila**, le **02/08/2011** à **14:51**

bonjour, le père et naturalisé depuis 2005 et l'enfant était avec sa mère jusqu'à ce jour, et il est né en Syrie

Par **Domil**, le **02/08/2011** à **15:42**

Ok, donc l'enfant n'a pas droit à la nationalité française (ça aurait été plus simple)
Gardez-le avec vous et faites la procédure de rapprochement de famille étrangère d'un Français. On ne l'expulsera pas et vous pourrez lui faire faire le DCEM.
Le problème va être à sa majorité mais l'urgence est qu'il ne retourne pas dans un pays en situation de guerre civile.

Par **souhila**, le **03/08/2011** à **11:13**

bonjour Domil, et merci pour ses information mais c'est quoi le DCEM et est ce que je dois aller à la sous préfecture pour lui prolongé son visa ou comment faire je suis perdu je sais pas

ou aller et quoi faire exactement en plus il est du cartier de "Homos" je vous remercie pour votre gentillèsse

Par **Domil**, le **03/08/2011** à **11:37**

http://vosdroits.service-public.fr/F2718.xhtml

Par **souhila**, le **03/08/2011** à **12:53**

merci, je vais rentrer en contacte avec la préfecture, je ne manquerai pas de vous faire partager la suite des évènement. merci à vous bonne journée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés